

ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT SUR LA REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT

POSTE OCCUPE	Emplois pourvus par des agents contractuels au regard de la nature des fonctions ou les besoins du service en application des articles L332-8 1° à L332-8 6° du code général de la fonction publique		MOTIFS DU POURVOI DE POSTES PAR UN AGENT CONTRACTUEL
	GRADE	TRAITEMENT INDICIAIRE	
Chargé de mission aménagement/immobilier	Attaché	IB444 à IB 821	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu
Responsable de la démocratie participative et de la vie des quartiers	Attaché	IB444 à IB 821	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu
Responsable d'unité action foncière	Attaché	IB444 à IB 821	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu
Conseiller numérique France services	Adjoint administratif	IB367 à IB 432	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu
Chef de projet renouvellement urbain cité 12/14	Attaché	IB444 à IB 821	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu
Responsable marketing commercial territorial	Attaché	IB444 à IB 821	Absence de candidature de fonctionnaire/Avantage déterminant apporté par le candidat contractuel retenu